

Procès-Verbal du Conseil Municipal Séance du 08 Avril 2022

Date de Convocation : 01/04/2022

Membres en EXERCICE : 11

Membres PRESENTS : 8

Membres VOTANTS : 9

Etaient présents : Mmes et Ms NOTTEBOOM Gilles, LEBRET Nadia, VANLAEYS Véronique, BROSSARD Romain, DELARUE Patrick, DETERPIGNY Lucie, PLÉ Liliane et DUPONT Romuald

Etaient absents : Mme BOULLET Delphine (pouvoir à Mme DETERPIGNY Lucie), M. PATIN Laurent et M. COURTY Eric.

Secrétaire de séance : Mme DETERPIGNY Lucie.

L'an deux mil vingt-deux et le huit avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Morvillers, sous la Présidence de Monsieur Gilles NOTTEBOOM, Maire.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de Morvillers peut donc valablement délibérer.

1. Vote du Compte Administratif 2021 Commune

Sous la Présidence du doyen d'âge, Monsieur Patrick DELARUE, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses :	314 382.22 €
Recettes :	349 154.64 €
Report 2020 :	112 167.11 €
Excédent de clôture :	146 939.53 €

Investissement

Dépenses :	56 740.98 €
Recettes :	86 582.93 €
Report 2020 :	- 58 265.68 €
Déficit de clôture :	- 28 423.73 €

Restes à réaliser :

Dépenses :	127 731.00 €
Recettes :	97 840.00 €

Hors de la présence de M. NOTTEBOOM Gilles, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2021.

2. Vote du Compte Administratif 2021 Assainissement

Sous la Présidence du doyen d'âge, Monsieur Patrick DELARUE, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses :	49 828.93 €
Recettes :	66 472.54 €
Report 2020 :	223 077.96 €
Excédent de clôture :	239 721.57 €

Investissement

Dépenses :	75 309.87 €
Recettes :	66 691.81 €
Report 2020 :	- 22 236.81 €
Déficit de clôture :	- 30 854.87 €

Hors de la présence de M. NOTTEBOOM Gilles, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2021 Assainissement.

3. Vote du Compte de Gestion 2021 Commune

Hors de la présence de M. NOTTEBOOM Gilles, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de Gestion 2021, établi par la Trésorerie de Formerie.

4. Vote du Compte de Gestion 2021 Assainissement

Hors de la présence de M. NOTTEBOOM Gilles, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de Gestion 2021, établi par la Trésorerie de Formerie.

5. Vote affectation résultats 2021 Commune

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2021 qui présente un excédent de fonctionnement de 146 939.53 €, un déficit d'investissement de 28 423.73 € et un besoin de financement des restes à réaliser de 29 891.00 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au Budget Primitif 2022 :

- en excédent de fonctionnement reporté 002, la somme de 88 624.80 €
- en déficit d'investissement reporté 001, la somme de 28 423.73 €
- affectation complémentaire en réserve 1068, la somme de 58 314.73 €

6. Vote affectation résultats 2021 Assainissement

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2021 qui présente un excédent de fonctionnement de 239 721.57 €, et un déficit d'investissement de 30 854.87 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au Budget Primitif 2022 :

- en excédent de fonctionnement reporté 002, la somme de 208 866.70 €
- en déficit d'investissement reporté 001, la somme 30 854.87 €
- affectation complémentaire en réserve 1068, la somme de 30 854.87 €

7. Vote des taux 2022 des taxes locales

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des taxes directes locales.

Vu les taux appliqués l'année dernière, et le produit fiscal attendu cette année pour l'équilibre de son budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition des taxes pour l'année 2022 comme suit :

Taxes	Taux 2022	Bases d'imposition	Produit correspondant
Foncière (bâti)	41.91	276 100	115 714
Foncière (non bâti)	33.85	29 400	9 952
CFE	8.29	14 100	1 169
			126 835

8. Vote du Budget Primitif 2022 Commune

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2022 de la Commune qui s'équilibre comme suit :

- Section de Fonctionnement : 473 262 €
- Section d'Investissement : 750 087 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2022 de la Commune tel que présenté.

9. Vote du Budget Primitif 2022 Assainissement

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2022 Assainissement qui s'équilibre comme suit :

- Section de Fonctionnement : 275 795 €
- Section d'Investissement : 96 065 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2022 Assainissement tel que présenté.

10. Provisions pour créances douteuses

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités territoriales a retenu comme une dépense obligatoire, les dotations aux provisions pour créances douteuses (articles L2321-2 - 29° et R2321-2 du CGCT).

Dès lors qu'il existe des indices de difficulté de recouvrement (notamment compte tenu de la situation financière du débiteur) ou en présence d'une contestation sérieuse, la créance doit être considérée comme douteuse : il est alors nécessaire de constater une provision car la valeur des titres pris en charge dans la comptabilité de la collectivité est supérieure à celle attendue. Il existe donc potentiellement une charge latente si le risque se révèle qui, selon le principe de prudence doit être traitée par le mécanisme comptable de la provision, en tout ou partie, en fonction de la nature et de l'intensité du risque.

L'analyse des risques doit être effectuée chaque année et la provision doit être révisée annuellement (à la hausse ou à la baisse)

Au 04/04/2022, le montant des restes à recouvrer des créances de plus de deux ans sont d'un montant de : 5 626.82 €

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- de constituer une provision à hauteur de 15 % *des restes à recouvrer de plus de deux ans soit : 845 €
- de constater une dépense de ce montant à l'article 6817 (chapitre 68) « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » dans le cadre du régime de droit commun des provisions semi-budgétaires.

11. Choix de l'entreprise pour la reconstruction de la station d'épuration

L'appel d'offre relatif à la réfection du filtre planté de roseaux a été lancé le 26/01/2021 avec une date de remise des offres au 10/01/2022 à 12h00.

Trois offres ont été remises. Parmi ces trois offres, une était inappropriée au sens du code de la commande publique.

Parmi les deux offres restantes, l'analyse des offres a permis de sélectionner l'offre à retenir : celle de l'entreprise CREA STEP (domiciliée à Beaumont-Louestault, Indre-et-Loire) pour un montant de 468 828.07 € HT (offre de base + les trois prestations supplémentaires éventuelles).

Le rapport d'analyse des offres établi par le Maître d'œuvre BECG Ingénierie fait un état exhaustif de la passation (documents de référence : MOE 20-13 – Analyse des offres rev0 et MOE 20-13 Analyse des offres suite questions rev0).

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer le marché à l'entreprise CREA STEP
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce marché.

12. Délibération pour emprunt station d'épuration

Le maire donne connaissance au Conseil Municipal des différentes propositions d'emprunt qu'il a reçu concernant le projet de reconstruction de la station d'épuration prévu au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de demander à la Banque des Territoires, l'attribution d'un prêt de 420 000.00 € destiné à financer les travaux de reconstruction de la station d'épuration aux conditions suivantes :

- durée : 30 ans
- taux fixe : 1.60 %
- échéance : annuelle

13. Délibération portant débat sur les garanties de la protection accordée aux agents en matière de protection sociale complémentaire et donnant mandat au Centre de Gestion de l'Oise

Les employeurs publics territoriaux pouvaient participer, depuis 2012, à l'acquisition de garanties de la protection sociale complémentaire (PSC), au bénéfice de leurs agents, que sont l'assurance « mutuelle santé » et l'assurance « prévoyance-maintien de salaire ».

A partir du 1^{er} janvier 2025 (volet Prévoyance) et du 1^{er} janvier 2026 (volet Santé), cette participation de l'employeur va devenir obligatoire.

Pour accompagner les collectivités dans ces démarches, le Centre de Gestion de l'Oise va organiser une consultation groupée pour négocier au mieux ces couvertures santé et prévoyance

14. Questions diverses

- **Gravillonnages** : la rue des Grès est envisagée pour les prochains gravillonnages.
- **Défibrillateur et volets mairie-école** : un devis est demandé par l'assurance pour remplacer le défibrillateur de la salle des fêtes qui a été volé ainsi que pour la paire de volets du bâtiment école-mairie endommagée.
- **Taille haies terrain de foot** : en cours par M. CARLE.
- **Borne textiles** : une borne à textiles sera installée prochainement par la CCPV à côté de la borne papiers sur le parking de la mairie.
- **Terrain communal** : Mme Brimeux a fait part au maire d'un accord verbal avec Mme Nollet, maire à l'époque, concernant la cession d'un petit terrain communal jouxtant sa propriété. Un transformateur y étant actuellement en place, le maire se renseignera sur la possibilité de le déplacer. Les frais du géomètre seraient à la charge de Mme Brimeux.
- **Feu intelligent** : le maire fait part au conseil du prix proposé de 3 936.00 € TTC de la société Elancité pour un feu « intelligent ».
- **Peinture marquage au sol** : voir avec l'UTD pour refaire la peinture à l'angle du calvaire rue Riquefosse / rue des Grès
- **Travaux église** : la société Charpentes du Pays de Bray a informé la commune que les travaux sont reportés à fin juin.
-

Plus aucune question n'étant soulevée,
l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Signatures séance du Conseil Municipal en date du 08 avril 2022

Gilles NOTTEBOOM	
Delphine BOULLET	Pouvoir à Mme Lucie DETERPIGNY
Nadia LEBRET	
Véronique VANLAEYS	
Romain BROSSARD	
Patrick DELARUE	
Romuald DUPONT	
Eric COURTY	Absent
Lucie DETERPIGNY	
Laurent PATIN	Absent
Liliane PLÉ	